



GAUDINEAU (LOUIS)

ANGERS 1841-44

MEMBRE PERPÉTUEL

Décédé le 2 Mai 1900

DON DE M^{me} V^{ve} GAUDINEAU

Nous portons, ci-après, à la connaissance des Sociétaires les généreuses dispositions prises par M^{me} V^{ve} Gaudineau en faveur de la Caisse de Secours de notre Association amicale en exécution des volontés de son mari.

Nous rappellerons, tout d'abord, ce que fut Gaudineau, ce Camarade philanthrope et humanitaire, cet excellent cœur, comme l'a si bien dit M. Dauriat (Ang. 1840), notre sympathique membre fondateur, dans le discours touchant qu'il prononça sur la tombe de son contemporain.

Nous ne saurions mieux faire, en la circonstance, que nous reporter au texte même de la notice biographique, que **M. Le Brun** (Ang. 1839) a consacrée à la mémoire de Gaudineau, publiée dans notre *Bulletin administratif* de mai 1900 :

Louis Gaudineau, né le 12 mars 1827, à Châteaurenault (Indre-et-Loire), entra à l'École d'Arts et Métiers d'Angers en 1841, et, ses trois années d'études accomplies, débuta dans les bureaux de l'ingénieur Victor Bois, expert au tribunal civil de la Seine.

Il prit ensuite la direction des ateliers de chaudronnerie de M^{me} V^{ve} Bouguet, puis entra à la maison Thauvin et C^{ie}, fabricants d'appareils à gaz et entrepreneurs de travaux de canalisation.

Son ardeur au travail, son intelligence et son esprit d'initiative furent vite remarqués par M. Thauvin qui, désirant se reposer, n'hésita pas à le commanditer en lui laissant la suite de ses affaires.

Sous l'habile et énergique direction de Gaudineau, la maison prit un grand développement, fit de nombreuses entreprises tant en France qu'à l'étranger, et, c'est en pleine prospérité, mais après de grandes fatigues, que notre Camarade atteint d'une cruelle maladie, dut quitter les affaires et se reposer.

Ayant recouvré la santé, Gaudineau trouva qu'il était encore trop jeune pour rester inactif, et, pensant pouvoir rendre encore quelques services à ses concitoyens, à son pays, il se présenta aux élections consulaires et entra comme juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine. Pendant les quatorze années qu'il passa au tribunal, son jugement droit, son urbanité et sa grande compétence, acquise pendant sa carrière industrielle, lui attirèrent la sympathie de ses collègues et lui valurent d'être élu président de section et d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Après une vie si bien remplie, il semblait que notre ami était en droit d'espérer pouvoir goûter un bonheur complet. Mais, hélas ! un affreux malheur vint le frapper dans ses plus chères affections ; il eut la douleur de perdre son fils, âgé de trente ans, le seul qui lui restait des dix enfants que lui avait donnés sa digne compagne.

Il se retira dans sa propriété de Pomponne, près Lagny (Seine-et-Marne), et là, faisant le bien autour de lui, il était aimé de tous, et, malgré sa grande modestie, il ne put se soustraire aux sollicitations de ses concitoyens, qui le portèrent à accepter la première magistrature de sa commune.

Gaudineau faisait partie de la Société des Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers depuis 1851 ; il avait été élu plusieurs fois membre du Comité, où il remplit à plusieurs reprises les fonctions de secrétaire, et c'était toujours pour lui une grande joie de se trouver réuni avec ses anciens Camarades d'École.

Il aimait ardemment la Société et fut un des premiers à souscrire largement pour l'acquisition de son hôtel ; lorsque notre Président honoraire, M. Denis Poulot fit son généreux don à notre Caisse de secours, Gaudineau lui exprima ses chaleureux remerciements pour son heureuse initiative et lui fit comprendre que son exemple serait suivi.

C'est à sa digne compagne, à cette épouse modèle dont les soins affectueux et dévoués, faisaient le charme de ses dernières années qu'il voulut réserver le bonheur de faire le bien et de réaliser, pour nous, les désirs de son cœur de Gadz'arts.

M^{me} V^{ve} Gaudineau désirant rechercher les moyens les plus efficaces à la réalisation des vœux exprimés par son mari, s'entretint de la question avec plusieurs Camarades, amis ou contemporains de Gaudineau, et, dans sa séance du 13 mars dernier, le Comité fut mis au courant des divers pourparlers relatifs au magnifique don que M^{me} V^{ve} Gaudineau se proposait de faire à notre Société.

Dans cette séance, il fut donné lecture de la lettre par laquelle notre président honoraire, **M. Denis Poulot**, rendait compte de l'entretien qu'il avait eu, à ce sujet, avec M^{me} Gaudineau. A ce moment, elle pensait légèrment à la Société une propriété, à l'effet d'y installer une maison de retraite pour les Anciens Élèves. Mais, sur les conseils de M. Poulot, qui fit ressortir que, même avec un don considérable, on n'arriverait ainsi qu'à un faible résultat, en raison des frais qu'entraînerait une semblable fondation, puis, conseillée, également dans le même sens par M. Le Brun (Ang. 1839) et M. Dauriat (Ang. 1840), amis et contemporains d'école de

son mari, M^{me} Gaudineau décida de verser une somme de six cent mille francs à notre Société, dont les revenus permettraient à notre Caisse de secours de soulager, sans frais aucuns, bien des Camarades plongés dans le malheur.

Au cours de l'entretien que M^{me} Gaudineau a eu le 12 avril à notre siège social, avec MM. André, Fouché et Barbier, vice-présidents, en l'absence de M. le Président empêché, elle a confirmé sa promesse, et **M. André** a fait à ce sujet, au Comité du 17 avril, la communication suivante que nous extrayons du procès-verbal de cette séance et dont copie fut adressée à M^{me} V^{ve} Gaudineau.

**Extrait du procès-verbal de la séance du Comité
du 17 avril 1902.**

« Le 12 avril 1902, M^{me} Gaudineau, Veuve de notre regretté camarade Gaudineau Louis (Ang. 1841), décédé à Paris en 1900, s'est présentée au Siège social de la Société des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, accompagnée de notre camarade Dauriat (Ang. 1840), membre fondateur.

» En l'absence du Président de la Société, elle a été reçue par MM. André, Fouché et Barbier, vice-présidents.

» M^{me} V^{ve} Gaudineau a annoncé que son mari lui avait souvent exprimé la pensée de léguer à la Société des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, une propriété située dans la grande banlieue de Paris, à l'effet d'y installer une maison de retraite pour ceux des nôtres qui, vaincus par le travail, n'ont pu assurer le pain de leurs vieux jours.

» C'est dans cette pensée qu'elle alla demander conseil à M. Denis Poulot qui ne manqua pas de lui montrer tous les inconvénients pouvant résulter d'une semblable fondation et qui fut assez heureux, aidé en cela par MM. Le Brun et Dauriat, de la faire changer d'avis, en la ralliant à l'œuvre de notre Caisse de secours.

» La démarche qu'elle fait aujourd'hui, nous dit-elle, a pour but de nous informer qu'elle fera don à la Caisse de secours de notre Association, d'une somme de six cent mille francs, en mémoire de l'affection profonde et des sentiments de solidarité que son regretté mari a toujours témoignés aux Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers.

» M^{me} Gaudineau nous a manifesté ensuite l'intention d'effectuer un premier versement de cent mille francs, vers le 4 août 1902, et de laisser, par testament, à la Caisse de secours, le complément de la somme indiquée, soit cinq cent mille francs, les frais de donation étant à la charge de la Société.

» Toutefois, en vue de réduire ces frais, M^{me} Gaudineau nous a fait entrevoir la possibilité de verser, par anticipation, des acomptes annuels de cent mille francs, à valoir sur le grandiose héritage qu'elle laissera à notre Caisse de secours.

» MM. André, Fouché et Barbier, profondément émus de la noblesse de cette démarche et de la grande simplicité avec laquelle elle était faite, ont chaleureusement remercié M^{me} Gaudineau et l'ont assurée des sentiments de respectueuse reconnaissance que son acte de bienfaisance allait provoquer dans le cœur de tous les Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers.

» M^{me} Gaudineau qui habite Pomponne près Lagny (Seine-et-Marne), nous a demandé ensuite de vouloir bien la prévenir du jour où elle pourrait se présenter au Siège social, à partir du 4 août 1902, pour effectuer le premier versement de cent mille francs.

» Je n'ajouterai que quelques mots à cette communication, dont le Comité appréciera toute l'importance. Je suis persuadé que vous partagerez, tous, l'émotion profonde que nous avons ressentie en présence de cette femme, aux sentiments si élevés, venant spontanément nous apporter, en mémoire de son mari, une fortune considérable destinée à soulager bien des misères imméritées.

» Les témoignages qu'elle nous a donnés, au cours de cette mémorable entrevue, ne nous laissent aucun doute sur la transformation d'un si beau rêve en une prochaine réalité.

» Je terminerai en tirant de cet acte, si noble et si généreux, l'enseignement qu'il comporte, c'est que les sentiments de solidarité qui animent tous les Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers ont véritablement des racines bien profondes dans nos cœurs, et c'est avec un vif et légitime orgueil que nous pouvons envisager l'avenir d'une Association qui, comme la nôtre, sait provoquer de tels enthousiasmes et de tels dévouements. »

Par sa lettre du 27 juillet, M^{me} Gaudineau demandait à M. le Président de vouloir bien la recevoir le jeudi 7 août pour effectuer, comme elle l'avait annoncé un premier versement de cent mille francs.

Notre Président, M. Pantz, a prié de suite les membres du Bureau du Comité et les Anciens Présidents de se joindre à lui, en cette circonstance, pour renouveler de vive voix à M^{me} Gaudineau toute notre gratitude pour l'acte si généreux qu'elle venait accomplir.

Cette réception a eu lieu dans la salle du Comité, spécialement aménagée pour la circonstance.

M. Pantz a reçu, à 5 heures et demie, M^{me} Gaudineau accompagnée de M. Dauriat, membre fondateur.

Notre Président était assisté de M. André, Vice-Président; MM. Denis-Poulot, Président honoraire; Joubert et Imbert, Anciens Présidents; ainsi que de MM. Chaussin, Vice-Président de la Commission de la Caisse de Secours, et Payriquet, membre de cette Commission.

En paroles élevées, M. Pantz rappelle ce qu'a été notre éminent camarade Gaudineau, cet homme de bien, ce grand philanthrope, qui témoigna toujours l'affection la plus vive à notre Association amicale et les larges sentiments de solidarité à l'égard de nos Camarades.

Il remercie M^{me} Gaudineau de vouloir bien réaliser si généreusement les désirs de son mari, dont le nom sera éternellement vénéré par les Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers.

M^{me} Gaudineau très touchée des souvenirs évoqués, a remercié M. le Président, et lui a remis avec une simplicité qui rehausse encore la noblesse de l'acte, la somme de cent mille francs.

Décrire l'impression profonde ressentie à ce moment par les assistants serait impossible. M. Denis Poulot adresse un souvenir ému à celui qui a répondu si généreusement à l'appel qu'il a fait, lui-même, en dotant le premier notre Caisse de secours, et, dans cette pensée, il propose de déposer de suite des fleurs sur la tombe de Louis Gaudineau. D'accord avec M^{me} Gaudineau, il est décidé qu'une délégation se rendra le jour de la Saint-Louis, fête de notre Camarade, pour déposer une gerbe de fleurs sur sa tombe au Père-Lachaise.

Il est décidé ensuite que le Comité sera saisi de la proposition de nommer M. et M^{me} Gaudineau membres bienfaiteurs de la Société, et qu'une notice spéciale, avec la photographie de M. Gaudineau, sera publiée dans notre prochain Bulletin pour rappeler à tous nos Camarades ce que fut Gaudineau et comment sa noble compagne a interprété si généreusement ses dernières volontés.

Toutes ces propositions ont été ratifiées par acclamations par le Comité ainsi qu'une motion de M. Denis Poulot, demandant que le portrait de M^{me} Gaudineau soit placé dans l'album de notre Société.

Une délégation, composée d'un grand nombre des membres du Comité se rendit le dimanche matin 24 août au cimetière du Père-Lachaise pour déposer sur la tombe de notre vénéré bienfaiteur Gaudineau, une magnifique gerbe de fleurs, et, notre Président honoraire, **M. Denis Poulot** prononça, devant l'assistance recueillie, les paroles suivantes :

« **CHERS CAMARADES,**

» C'est plus qu'un devoir que nous accomplissons aujourd'hui, c'est la glorification d'un grand Gadz'arts, bienfaiteur de notre Société, Louis Gaudineau.

» La délégation apporte sur sa tombe, le jour de la Saint-Louis, des fleurs : c'est un premier témoignage de reconnaissance que la Société manifeste, en attendant les autres.

» Il y a quelques jours, on a glorifié à Besançon deux génies français, Hugo et Pasteur, qui ont bien mérité de l'humanité, c'est justice.

» Mais il est des actions qui, dans un ordre d'idées moins générales, mais aussi élevées, celles, par exemple, qui partent du cœur et qui touchent dans leurs bienfaits une collectivité nombreuse, méritent une reconnaissance, sans limite, de la part des membres qui profiteront de ces actions.

» Je suis heureux d'être un des premiers à féliciter et à remercier sa digne veuve qui accomplit le vœu de son mari avec autant de bonne grâce que de simplicité.

» Louis Gaudineau, en mourant, laissa à la Société des Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers, la somme de six cent mille francs pour la Caisse de secours. M^{me} Gaudineau a fait à notre Société un premier versement de cent mille francs, le 7 août; vous comprendrez facilement l'émotion des membres présents à la réception.

» Notre ami Gaudineau a puisé dans les sentiments de bonne camaraderie, que l'on cultive si chaudement dans nos chères écoles et qu'il a pu constater pendant sa longue vie industrielle, les motifs de sa donation.

» Enthousiaste pour ceux de nos Camarades qui grandissaient, profondément touché par l'adversité des uns et les souffrances des autres, son cœur a dû souvent être étreint péniblement par des déchéances quelquefois imméritées.

» Voulez-vous une preuve, que depuis longtemps ses méditations étaient portées sur les moyens de soulager nos Camarades qui sont dans la peine? Écoutez : Le jour de l'enterrement à Gournay (Seine-et-Oise), de notre camarade Cuau, étant devant l'église, il vint à moi et faisant allusion à ma donation, il me dit : « Je te félicite de ce que tu as fait pour » les vieilles barbes de nos écoles, moi aussi, je ferai quelque chose. »

» Et, étant à Vichy, causant de la Caisse de secours, à notre ami Imbert, ancien président, il lui dit : « Je m'en occupe, je puis vous dire que ce » sera un gros morceau. »

» Oui, cher ami, un gros morceau qui a été décidé dans ta pensée. Après avoir subi les bonnes et douces émotions de ton cœur généreux,

tu t'es dit : « Il le faut, c'est pour les Gadz'arts ! » Brave cœur ! Plus que merci pour tous.

» Vous savez qu'il a été décidé, en Comité, que le Bulletin de septembre contiendrait le portrait et la biographie de notre donateur, ainsi que les comptes rendus des diverses réceptions de M^{me} Gaudineau.

» Il n'est pas besoin d'être prophète pour deviner l'effet que produira la lecture de ce Bulletin, sur les 6.000 membres de notre Société.

» Hier, Gaudineau peu connu, surtout des jeunes. Aujourd'hui, porté en triomphe ; dans tous les banquets, un toast au grand bienfaiteur et à sa veuve.

» Je voudrais que M^{me} Gaudineau puisse constater l'émotion enthousiaste de nos Camarades, elle dirait avec moi que les gens de cœur sont toujours récompensés.

» Ceux qui pensent aux autres diront : que de douleurs on pourra guérir, ceux qui souffrent diront : on pourra nous soulager.

» Les heureux comme les vaincus de la vie du bataillon intelligent du travail, groupés rue Chauchat, ainsi que la délégation de ce jour, n'oublieront pas leur bienfaiteur et sa veuve si sympathique. »

Notre camarade **Dauriat**, invité à prendre la parole, ajouta :

« Quand, aux obsèques de mon ami Gaudineau, je lui adressais le suprême adieu, je disais : *Ton souvenir restera parmi nous...* Je puis dire aujourd'hui : *Ton souvenir sera éternel.* »

La Commission des Bulletins.
